

II ° UNIVERSITE SAF SM SNJ

En guise de synthèse, pour ne pas conclure,

Il est urgent d'appréhender l'état de la situation: ce continuum sécuritaire de doctrines et textes légaux qui a petit à petit débordé les structures fondamentales de l'Etat de droit.

Nous sommes passés à un Etat de police en utilisant la notion de guerre :

- . Au début ce fût la guerre contre la drogue, les trafiquants mais aussi les consommateurs de drogue étaient suspects et donc coupables.
- . Puis vînt la guerre contre le terrorisme, contre les terroristes qui mènent des actions violentes, ils furent recherchés et arrêtés pour être jugés, rien à redire, mais ensuite ceux qui pensaient à une action violente furent poursuivis , mais ensuite les amis de ceux qui y pensent et ensuite les personnes ayant eu des contacts avec les amis de ceux.....

L'extension de la notion de terrorisme va à terme rendre tout le monde suspect, c'est le but d'une surveillance généralisée...

Maintenant la lutte contre le terrorisme va inclure la guerre contre l'ennemi intérieur, finalement la lutte contre la «subversion», les «islamo-gauchistes» n'ont qu'à bien se tenir...

Il se constitue petit à petit un droit pénal de l'ennemi dont on trouve les dernières manifestations dans le projet de loi sécurité globale mais dont les débuts évidents se trouvent dans la loi de sécurité intérieure en 2003.

Cette contamination de notre droit pénal interne a commencé par l'utilisation de techniques de maintien de l'ordre éprouvées sur des théâtres d'opérations extérieurs comme le Kosovo et leur intégration dans une pratique quotidienne.

Une fusion entre sécurité intérieure et sécurité extérieure s'opère.

Par ailleurs, la justice pénale est priée d'intégrer et respecter cette chaîne pénale dont le maître d'orchestre se trouverait place Beauvau dont beaucoup de managers qui y travaillent rêvent d'un grand ministère de la sécurité regroupant le ministère de l'intérieur et le ministère de la justice.

Dans ce contexte, les journalistes ne peuvent être que des «journalistes embarqués», leurs propos et les reportages sont encadrés par et pour les opérations de police et beaucoup de penseurs sécuritaires souhaitent d'ailleurs créer un agrément ministériel (du ministre de l'intérieur) pour les reporters sur la voie publique.

Enfin les universités de droit sont invitées à produire une nouvelle langue, les divers masters en sécurité ambitionnent de supplanter les cours de droit pénal, Lyon III prépare à un doctorat en sécurité... (Est-ce bien sérieux peut-on se demander ? mais ça marche...)

Fin de la liberté et avènement d'une République de la sécurité globale ?.

Pour compléter ce dispositif non seulement les diverses réformes législatives étendent le filet pénal: les qualifications pénales deviennent floues et visent à englober les intentions des auteurs ; mais petit à petit les incivilités ont été intégrées au traitement pénal et deviennent les signes d'un basculement vers la délinquance, voire le terrorisme.

Une armada de collectifs d'agences publiques traquent le moindre petit indice qualifié de «signes avant coureurs» d'une guerre: par exemple on va détecter « les signaux faibles» du radicalisme: un enfant trop turbulent en maternelle, une barbe, un foulard...etc.

Finalement ces grands penseurs sécuritaires reprennent l'adage « qui vole un oeuf, vole un boeuf» et l'étendent sans fin au respect d'une normalité qu'ils définissent eux mêmes.

Ce mouvement va de pair avec un ré-agencement des surveillances, la surveillance d'Etat est complétée par la vigilance citoyenne, version continentale dévoyée du community policing : devenez toutes et tous des voisin(e)s vigilant(e)s.

Cette répression participative évidemment s'adresse à une surveillance citoyenne mutuelle ouvrant la voie à une suspiscion généralisée entre citoyens et un régime de délation organisée mais aussi à une criminalisation de la surveillance populaire du pouvoir (où l'on retrouve la loi sécurité globale) .

Cette démarche de sécuritaire impacte notre vie professionnelle d'avocats, de policiers, de journalistes, de juges.

Le parquet devient omniprésent remplaçant le juge du siège dans 70 % du contentieux pénal par l'invention de la troisième voie et petit à petit des pratiques pénales baïllons, comme le rappel à la loi et la garde à vue sans motifs des journalistes et manifestants, deviennent une pratique normale.

Assiste t-on alors à la fin du droit pénal ?

Le nombre insuffisant de JLD constitue un choix : celui de la saisine d'un juge alibi et qui rend des décisions dans une urgence incompatible avec une analyse raisonnée de chaque cas.

Parallèlement le maintien de l'ordre public prime, participant à un brouillage entre les prérogatives du préfet et du procureur, légalisant l'usage industriel du contrôle d'identité. La loi sécurité globale pousse au

paroxysme cette évolution en créant des périmètres de protection où même les vigiles et policiers municipaux pourront pratiquer des fouilles et palpations.

La police se militarise et la réforme des carrières en 1995 a produit ses effets; une déconnexion de la hiérarchie policière avec les agents engagés sur le terrain, un abaissement de la formation et du niveau du recrutement. Les violences policières s'expliquent aussi par cette déspecialisation rampante qui va confier le maintien de l'ordre à des BAC équipées de LBD sans formation préalable .

Ces diverses interrogations conduisent à se poser la question essentielle :

Peut-on revenir en arrière et re-fonder l'Etat de droit.?

Surtout à la veille d'élections qui peuvent nous faire basculer définitivement dans une séquence morbide et alors que l'absence de résultats de cette politique sécuritaire conduit les décideurs dans une spirale sans fin de réformes les plus liberticides les unes que les autres.

Une véritable bataille culturelle pour la liberté s'engage et doit nous rendre acteurs de celle-ci en nous souvenant des analyses sur les formes de communications à combattre, notamment la nov langue sécuritaire et répressive, managériale (cf analyse de Victor Klemperer sur la la LTI, langue du IIIème Reich).

Un tel endoctrinement et un déferlement d'informations via les chaînes d'info en continu accréditent l'idée d'une guerre civile à venir, le but est « d'estourbir» l'individu avec un flux d'infos, lui enlever toute capacité de libre arbitre.

Il se pourrait , écrivait Orwell, «que l'on parvienne à créer une race d'hommes n'aspirant pas à la liberté, comme on pourrait créer une races de vaches sans cornes».

S'il est sûr que notre histoire est parsemée de moments identiques, de lois scélérates, nos regards professionnels et militants doivent nous conduire à proposer des points de résistances et de propositions:

- . Résistance sur la liberté de la presse telle qu'organisée par la loi de 1881
- Résistance à l'égard des dispositifs de surveillance massive

mais aussi des propositions:

- . Ré-organisation et re-valorisation de la police : véritable police de proximité, réforme des organes d'inspection,
- . Transparence accrue de la justice: retransmission video des audiences pénales (ou le temps réel de la diffusion est utilisé de manière numérique pour plus de

transparence et non l'inverse..),
. Reconstruction d'une vigilance citoyenne de l'Etat (et
non l'inverse).

Ainsi, il est urgent de ne pas conclure,

mais de pérenniser nos rencontres et notre collectif,
notre travail en commun.

Gilles SAINATI